



Contestation du montant de pensions alimentaires

Par **stéphane Turella**, le **27/12/2010 à 15:28**

jsd

Par **mimi493**, le **27/12/2010 à 15:41**

Avec 1800 euros, vous avez une pension alimentaire pour vos deux enfants de 10% de vos revenus, c'est dans la norme, le tribunal a pris en compte justement les deux revenus (remarquez qu'ils se sont débrouillés pour que ça fasse 10% avec les deux, ce n'est pas un hasard)
Je vous rappelle que vous avez l'obligation de participer à l'entretien de vos enfants en fonction de vos revenus. Même si l'autre parent était milliardaire, vous devriez la pension alimentaire